



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU LIBAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bourses « Forsa »

Programme français de bourses de Master

Règlement 2023

Dans le but d'accompagner le développement des compétences nécessaires au Liban, l'Ambassade de France au Liban a lancé en 2019 le programme Forsa, un programme de **bourses de mobilité pour des étudiants libanais souhaitant effectuer un séjour d'études ou stage en France dans le cadre d'un Master ou d'un diplôme d'ingénieur**.

Ce programme vise à **renforcer les partenariats universitaires franco-libanais** en facilitant la **mobilité d'étudiants méritants**. Il a pour principal objectif d'attirer vers les doubles diplômes/co-diplômes franco-libanais ou vers des Masters 2 en France d'excellents étudiants.

À qualité de candidature égale, la situation socio-économique des candidats pourra être prise en compte dans la sélection finale sur avis de l'établissement d'origine.

La procédure de sélection est conduite en partenariat avec les établissements libanais partenaires.

L'ensemble des boursiers bénéficiera du statut de Boursier du Gouvernement Français.

Les candidatures sont à adresser conjointement à l'Ambassade de France :
bourse-recherche.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr
ainsi qu'au bureau des relations internationales de votre université au Liban

Traitement des données

Sauf objection du candidat, l'Ambassade de France se réserve le droit de publier sur son site internet le nom, prénom, établissement d'origine et d'accueil et projet des candidats retenus pour une bourse.

1.1- Bénéficiaires

La bourse Forsa s'adresse aux étudiants libanais inscrits en Master 1 ou en école d'ingénieur au Liban et candidats à un Master 2 en France (année universitaire 2023/2024) **dans le cadre d'un double diplôme/co-diplôme ou d'un partenariat universitaire ou encore dans la perspective d'une éventuelle thèse en cotutelle**. Les candidats choisissant un Master 2 qui n'existe pas au Liban seront privilégiés.

La bourse peut être attribuée pour une durée allant d'1 semestre jusqu'à 4 semestres d'études dans le cas des écoles d'ingénieur.

L'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France est obligatoire pour obtenir la bourse. Toute prolongation éventuelle de la bourse supplémentaire sera soumise à l'avis et à l'approbation préalable des deux partenaires universitaires et de l'Ambassade.

Toutes les disciplines sont concernées. Les formations en anglais sont éligibles.

1.2- Financement

La bourse Forsa donne droit au statut de « Boursier du Gouvernement Français ».

La bourse d'études comprend :

- une allocation d'entretien de 860 euros par mois, versée mensuellement à l'étudiant ;
- la gratuité du visa ;
- la prise en charge de la couverture sociale en France ;
- la prise en charge du billet d'avion aller-retour entre la France et le Liban (un seul billet A/R pris en charge par la bourse) ;
- la prise en charge du transport entre l'aéroport d'arrivée et le lieu de séjour à l'arrivée ;
- l'accès prioritaire aux résidences universitaires (CROUS) sous réserve de disponibilités. Un logement est également possible en résidence privée, à la charge du boursier.

1.3- Critères d'éligibilité

Le(a) candidat(e) à une bourse Forsa doit satisfaire aux critères suivants :

- Être de nationalité libanaise et résider au Liban ;
- Être inscrit dans un cursus de formation de niveau Master d'une université libanaise au titre de l'année en cours ;
- Être admis dans un établissement d'enseignement supérieur français ;
- Avoir les compétences linguistiques adaptées au niveau requis pour la formation en France.

Ne sont pas éligibles :

- Les étudiants franco-libanais ou non libanais ;
- Les étudiants déjà en France ou étudiant à l'étranger ;
- Les étudiants qui bénéficient déjà d'une bourse pour partir étudier à l'étranger.

1.4- Critères de sélection

Le(a) candidat(e) à une bourse d'études sera sélectionné(e) sur les critères suivants :

- Excellence du parcours académique (notes et classement) ;
- Valeur ajoutée d'une mobilité en France dans le cadre du parcours d'études ;
- Dynamisme du partenariat interuniversitaire franco-libanais dans lequel s'inscrit cette mobilité.

À qualité de candidature égale, la situation socio-économique des candidats pourra être prise en compte dans la sélection finale sur avis de l'établissement d'origine.

1.5- Dossier de candidature

Le(a) candidat(e) devra remplir le formulaire diffusé par son université et fournir les pièces demandées :

- Formulaire de candidature ;
- Copie du passeport ;
- Copie de la carte d'étudiant ou de l'attestation d'inscription pour l'année universitaire en cours (2022-2023) ;
- Relevés de notes de l'année en cours et de l'année précédente certifiés par l'université d'origine ;
- CV en français ou en anglais ;
- Numéro de dossier Campus France validé *ou* document de l'établissement français attestant d'une demande d'inscription/préadmission ;
- Avis du directeur du Master ou de l'école d'ingénieur libanaise sur la candidature (*uniquement pour les étudiants en double diplomation ou co-diplomation*).

Le dossier de candidature devra être adressé avant le 19 mars 2023 :

- à la direction des relations internationales de l'établissement d'origine du candidat en version électronique

ET

- à l'Ambassade de France en version électronique à l'adresse suivante :

bourse-recherche.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr

Si toutefois le candidat ne dispose pas de son attestation de préadmission dans un établissement français avant le 19 mars 2023, il pourra la transmettre par courriel à son université d'origine ainsi qu'à l'Ambassade de France avant le 10 juillet 2023. Le reste des documents demandés dans le dossier de candidature doit en revanche être transmis à l'Ambassade et à la direction des relations internationales de son établissement libanais avant la date limite du 19 mars 2023. L'octroi définitif de la bourse sera conditionné à la présentation de ce document dans les délais susmentionnés.

1.6- Procédure

- Le candidat adresse sa candidature à son université au Liban **et** à l'Ambassade de France avant le 19 mars 2023.
- Pré-sélection des candidats par une commission composée de l'Ambassade de France et de l'université.
- Audition éventuelle du candidat par l'Ambassade de France.
- Les étudiants sélectionnés seront informés par courriel conjoint de l'Ambassade de France et de l'établissement libanais partenaire.
- L'Ambassade de France transmettra aux étudiants sélectionnés le formulaire de bourse à compléter et renvoyer à l'Ambassade, au plus tard 4 semaines avant le départ en France.

Procédure Campus France pour les candidats

1. Les candidats ont postulé auprès d'un établissement français via la procédure Etudes en France avant le 30 janvier 2023 et se sont acquittés des frais de validation (pas de possibilité de remboursement).
2. Les candidats ayant effectué une pré-inscription directement auprès de l'établissement français devront effectuer la procédure pré-consulaire via l'Espace Campus France Beyrouth mais seront exonérés des frais.

L'octroi de la bourse est conditionné à la réussite de l'année d'études en cours, l'inscription et l'admission définitive dans l'établissement français et à l'accord du consulat pour la délivrance du visa.

Les candidats sélectionnés seront exonérés des frais de visa.

Les visas délivrés seront des visas pour études.